




Demande d'allocation d'une prime communale

pour

- l'acquisition d'un logement unifamilial
- la construction d'un logement
- l'amélioration d'un logement

Commune de Strassen

Je soussigné(e) : _____
demeurant à : _____ Code postal _____
depuis le : _____ venant de _____
profession : _____

 privé : _____ fax : _____
bureau : _____ e-mail : _____

nom et adresse exacte du patron : _____
nombre d'enfants à charge : (1) _____
prénoms et dates de naissance : _____

sollicite par la présente une prime pour :

- l'acquisition d'un logement unifamilial
- la construction d'un logement
- l'amélioration d'un logement

Situation de l'immeuble : _____
Genre de l'immeuble : (2) _____
Montant de la prime allouée par l'Etat : _____
Date de l'acte d'acquisition : _____
Date du commencement des travaux de maçonnerie : _____

Ci-joint copies conformes :

de l'acte d'acquisition

de la décision du Ministère de l'Urbanisme et du

Logement renseignant sur le montant exact de la prime allouée

Prière d'indiquer correctement votre numéro de compte :

IBAN LU

auprès de l'établissement financier : _____
Titulaire du compte : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement communal du 16.10.1980 tel qu'il a été modifié à la suite et plus précisément des articles 4, 5, 6, 11 et 12 reproduits au verso de la présente.

Strassen, le _____

signature

Remarques :

- (1) Sont à considérer comme enfants à charge du requérant les enfants pour lesquels le bénéficiaire a touché des allocations familiales à la date respectivement du commencement des travaux de construction et de l'acte authentique documentant l'acquisition du logement unifamilial.
- (2) S'il s'agit d'un appartement, il y a lieu d'indiquer aussi l'étage et en cas de pluralité sa désignation exacte.

Extrait du règlement communal du 16.10.1980 tel qu'il a été modifié à la suite

Art. 4

Le logement pour lequel une prime communal a été accordée dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition devra, sous peine de restitution de celle-ci, être occupée de façon permanente par le bénéficiaire pendant une période ininterrompue de 10 ans.

La prime est seulement libérable sur constatation du bureau de la population que le bénéficiaire a transféré son domicile au logement pour lequel une prime communale lui a été accordée.

Art. 5

Au cas où le logement, pour lequel une aide financière a été accordée, est aliéné avant le délai prévu ci-dessus, la prime est à rembourser immédiatement à la caisse communale avec des intérêts au taux légal à partir du jour de l'octroi. Si à la suite du décès des bénéficiaires pendant la période d'occupation fixée à 10 ans les ascendants ou descendants du 1^{er} degré n'occupent pas le logement pour lequel une prime a été accordée, cette dernière est à rembourser par les héritiers, sans intérêts, au prorata temporis.

Art. 6

Dans l'hypothèse où la prime communale ait été accordée par la suite de déclarations inexactes ou fausses, faites de mauvaise foi, le bénéficiaire devra rembourser intégralement la prime à la caisse communale dans les 30 jours de la notification communale par lettre recommandée à la poste, augmentée des intérêts calculés conformément à l'article 5 ci-avant.

Art. 11

La prime en faveur de l'amélioration ne peut être accordée qu'une seule fois par immeuble. Elle ne se cumule pas avec la prime d'acquisition ou de construction prévue au chapitre 1^{er} de la présente.

Art. 12

Le remboursement de cette prime est exigé si l'intéressé l'a obtenu à la suite d'une déclaration sciemment inexacte. Dans ce cas, le remboursement intégral de la prime devra se faire à la caisse communale dans les 30 jours de la notification communale par lettre recommandée à la poste, augmentée des intérêts légaux à partir du jour de l'octroi de la prime jusqu'au remboursement.

Attention : une demande incomplète ne sera pas prise en considération !

Partie réservée à l'administration

Prime de base :	30 %	x	_____	=	_____
Majoration par enfant :	_____	x	5 %	x	_____
Montant total à verser :					<input type="text"/>
Demande contrôlée par	_____				
Strassen, le	_____				

	signature				